

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_22

**Objet : Aide aux travaux de proximité –
Demande de subvention auprès du
Conseil Départemental - Installation de
pergolas dans les cours de l'Ecole Olivier
GUIROU**

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Aide aux travaux de proximité - Demande de subvention départementale - Installation de pergolas dans les cours de l'Ecole

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux de proximité.

A ce titre, la commune pourrait bénéficier, dans le cadre de ce dispositif, d'une subvention sur ces investissements à hauteur de 70 % de 85 000 € hors taxes pour chaque opération dont le coût réel devra être inférieur à 100 000 € hors taxes.

La Commune prévoit d'installer des pergolas bioclimatiques autoportantes dans la cour élémentaire et une pergola bioclimatique sur pied dans la cour maternelle de l'Ecole Olivier GUIROU. L'objectif est de créer des points ombragés permettant de protéger les élèves du soleil et de créer des espaces de fraîcheur.

Le montant de l'opération s'élève à 93 140,00 € HT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de l'Aide aux travaux de proximité, à hauteur de 70 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

| Financeurs | Montant de la subvention sollicitée |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Conseil départemental | 59 500,00 € |
| Autofinancement | 33 640,00 € |
| TOTAL | 93 140,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux annoncé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre l'Aide aux travaux de proximité, une subvention à hauteur de 70 % pour de programme de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces acquisitions seront prévus au budget

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chantal Garcia', written over a blue circular stamp.